

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <b>DÉPARTEMENT</b> <b>D'EURE ET LOIR</b>	<b>COMPTE RENDU DU</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>DE LA COMMUNE DU BOULLAY MIVOYE</b>  <b>Séance du 6 avril 2021</b>
<b>Date de la convocation</b> 31/03/2021	L'an deux mil vingt et un et le mardi 6 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOULLAY-MIVOYE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Stéphane HUET, Maire
<b>Nombre de Conseillers : 11</b> <b>Présents : 8</b> <b>Votants : 8</b>	<b>Présents :</b> Monsieur Stéphane HUET, Madame Véronique BOYERE, Monsieur Christophe PERCHERON, Madame Catherine ATARIAN, Madame Monique FRESNAYE, Madame Anne RONDELAUD, Madame Claire DAMIENS, Madame Mathilde THURIN
<b>Secrétaire de séance :</b> Véronique BOYERE	<b>Absents excusés :</b>

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Véronique BOYERE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### **1. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu du 19 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Vote du compte de gestion 2020**

Monsieur le Maire propose de voter le compte de gestion de l'année 2020.

- Le résultat de la section d'investissement s'élève à : 88 824.67 €
- Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à : 218 053.39 €

Le solde d'exécution s'élève à : 306 878.06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2020 en conformité avec le compte administratif.

### **3 Vote du compte administratif**

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion.

Madame Anne RONDELAUD propose de voter le compte administratif de l'année 2020 :

- Le résultat de la section d'investissement s'élève à : 88 824.67 €
- Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à : 218 053.39 €

Le solde d'exécution s'élève à : 306 878.06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le compte administratif de l'année 2020.

### **3 Affectation du résultat 2020**

Monsieur le Maire relit au conseil municipal les résultats de clôture du compte administratif 2020 comme suit :

#### **RESULTATS DE CLOTURE ANNEE 2020 :**

- Investissement : +88 824.67 €
- Fonctionnement : +218 053.39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats 2020 de la façon suivante :

- Report à la section d'investissement au compte 001  
(solde d'exécution de la section d'investissement) de : 88 824.67 €
- Report à la section de fonctionnement au compte 002  
(résultat de fonctionnement reporté) de : 218 053.39 €

### **4 Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021**

Monsieur le Maire explique que pour compenser à l'euro près la suppression de recettes de taxe d'habitation, la commune percevra la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties corrigée du coefficient correcteur.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) étant ajoutée à la part communale, **le taux de référence 2021 = taux du foncier bâti 2020 de la commune + taux de foncier bâti 2020 du département.**

**Pour l'Eure-et-Loir, le taux de foncier bâti 2020 du département est de 20.22 %.**

Le taux de foncier bâti voté en 2020 pour la commune était de 15.51 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ne souhaite ni augmenter son taux, ni le diminuer.

Il vote comme suit les taux de référence pour 2021

- 5 Taxe foncière bâti : 35.73 %
- 6 Taxe foncière non bâti : 32.74 %

### **7 Vote du budget primitif 2021**

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section investissement : 330 063.92 €
- Section fonctionnement : 498 815.82 €

## **8 Communication sur le bilan du SIRP année 2020**

Madame BOYERE, vice-présidente du SIRP informe que l'école et le périscolaire fonctionnent bien mais que les élus du BOULLAY-MIVOYE regrettent de ne pas être plus intégrés aux décisions et à l'étude des projets. Elle fait part également de certaines interrogations concernant le budget prévisionnel 2021 sur les charges d'URSSAF, charges supplémentaires COVID et la répartition de la participation des mairies.

## **9 Opposition au transfert de la compétence PLU à l'AGGLO DU PAYS DE DREUX**

Le Maire demande de prendre une délibération pour accepter ou refuser le transfert de la compétence PLU à l'AGGLO DU PAYS DE DREUX .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de **s'opposer** au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et de **dire** que la présente décision sera notifiée au Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux (délibération n° 2021-06-04).

La date du prochain conseil municipal n'a pas été fixée à ce jour.

**L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 22h00**

Le Maire  
Stéphane HUET

